Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 022-212202055-20261103-20260311DELIB3-DE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 03 novembre 2026

Mairie de PLOREC SUR ARGUENON
78 Place Jean Guérin - 22130
Tél : 02.96.83.01.04
mairieplorec@orange.fr

Nombre de Conseillers :

En exercice	10	L'an deux mil vingt-six,
Présents	09	le mardi 03 novembre,
Votants	10	Le Conseil Municipal de Plorec-Sur-Arguenon dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Rose-Marie DANIEL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 octobre 2026

PRESENTS : DANIEL R.-M., AMOSALA S., SIMEON J., BREXEL J., LE DOUJET C., MAITRALAIN F., SAMSON J., CADE A., TULASNE E.

ABSENTS : ROUXEL R donne pouvoir à AMOSALA S

SECRETAIRE DE SEANCE : Corentin LE DOUJET

20260311_DELIB3 Désignation de la représentante suppléante de la commune au sein de la CLECT

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération du conseil communautaire instituant la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) et fixant sa composition ;
Considérant que la commune doit être représentée au sein de la CLECT par un représentant titulaire et un représentant suppléant ;
Considérant que, suite à la modification des délégations intervenues lors du précédent conseil municipal, Madame Stéphanie AMOSALA, désormais chargée des finances, doit remplacer Madame Julie BREXEL en qualité de représentante suppléante de la commune au sein de la CLECT ;
Considérant que Monsieur Florent LE DOUJET demeure représentant titulaire de la commune au sein de cette commission ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

DESIGNE comme représentante suppléante de la commune au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) :

- **Madame Stéphanie AMOSALA**, en remplacement de Madame Julie BREXEL.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,
Le maire, Rose-Marie DANIEL

MAIRIE DE PLOREC-SUR-ARGUENON (Côtes d'Armor) R.F.